

Service
des technologies
de l'information

Plan triennal des investissements PTI 2012-2014

20 Septembre 2011

Montréal 

Plan triennal des investissements 2012-2014

- Introduction
- Faits saillants 2011
 - Volet organisationnel
 - Volet budgétaire
- Enjeux
 - Organisationnels et d'affaires
 - Spécifiques au PTI 2012-2014
- Le comité sectoriel des technologies de l'information (CSTI)
 - Rôle
 - Composition
- Priorités
 - Principes de sélection des projets TI
 - Éléments de priorisation des projets TI
- Le PTI 2012-2014 en quelques chiffres
- Projets majeurs en 2012-2014
 - Liste et ratios
- Conclusion
- Annexes
 - Lexique

PTI 2012-2014 : Les faits saillants en 2011

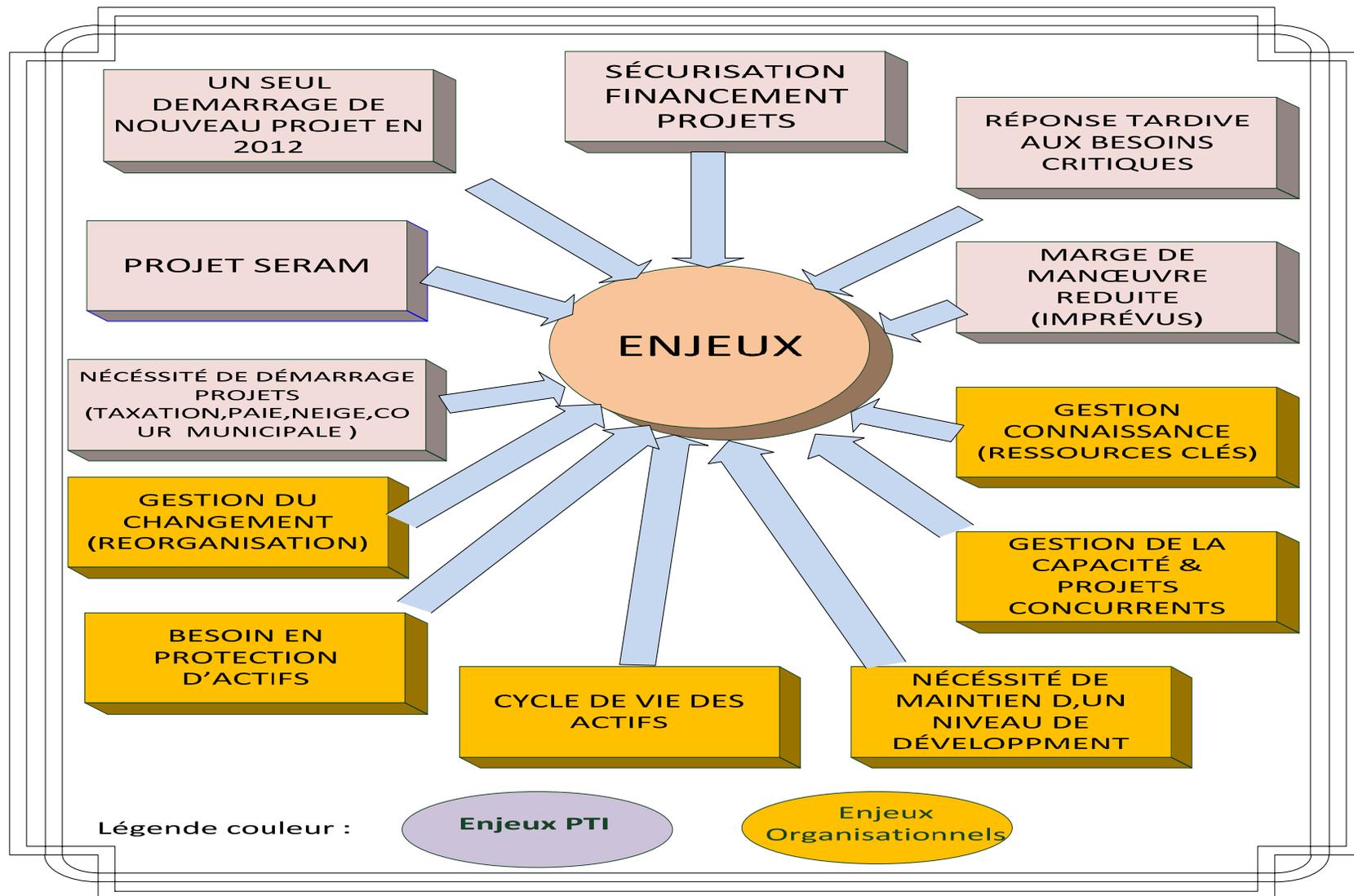
■ Volet organisationnel

- Avènement de la réorganisation du service des TI (STI)
- Mise en place du cadre de gouvernance de gestion des projets TI
- Confirmation unanime du rôle du CSTI comme lieu de priorisation des investissements TI

■ Volet budgétaire

- Démarrage d'un projet de grande envergure : SERAM (*réseau métropolitain de radiocommunication vocal*)

PTI 2012-2014 : Les enjeux (Schéma)



PTI 2012-2014 : Les enjeux organisationnels

- **Enjeux organisationnels et d'affaires**
 - Poursuite de la gestion du changement, suite à la réorganisation du service
 - Gestion de la capacité et des projets concurrents
 - Gestion de la connaissance et des disponibilités des ressources clés
 - Nécessité de protection des actifs
 - Suivi permanent du cycle de vie des actifs TI (Vigie)
 - Nécessité de maintenir un certain niveau de développement
 - L'évolution exponentielle de la consommation de TI au cours des dernières années par le grand public ne se reflète pas dans la réalité administrative de la Ville
 - Difficulté à obtenir des espaces à bureaux pour les projets TI

PTI 2012-2014 : Les enjeux spécifiques PTI

■ Enjeux PTI 2012-2014

- Réponse tardive aux besoins critiques à court terme
- Aucune possibilité de démarrage de nouveaux projets en 2012
- Marge de manœuvre réduite en cas d'imprévus
- Évaluation de la nécessité de démarrer plus tôt des projets tels que : Neige, Paie, Registre des postes, Cour municipale et Taxation
- Lancement d'un projet majeur : SERAM (gros budget, grande visibilité)
- Sécurisation du financement des projets pour la durée de réalisation

Le CSTI : Présentation

Établissement des priorités avec une vision long terme (10 ans) des investissements TI

Recommandations aux instances décisionnelles de la planification des investissements TI



Communication des orientations et choix

Sélection des projets : approbation des portées

Le CSTI : Composition

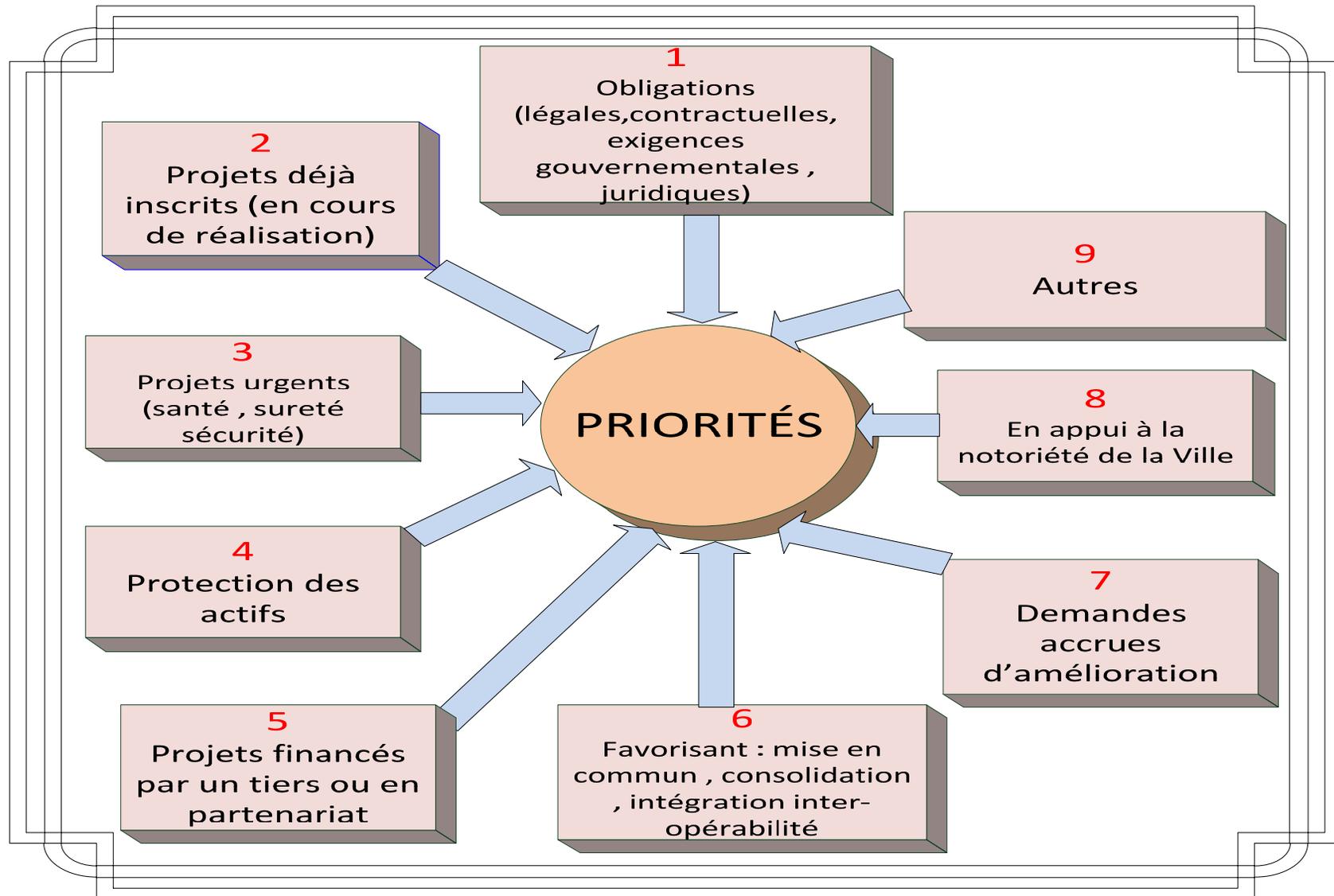
- Le CSTI est composé des membres suivants:
 - [Louis Roquet](#) – Directeur général
 - [Rachel Laperrière](#) – Directrice générale associée – Développement et opérations (Portefeuille Mission et arrondissements)
 - [Serge Lamontagne](#) – Directeur général associé – Concertation avec les arrondissements (Portefeuilles Mission et arrondissements et Systèmes administratifs)
 - [Robert Lamontagne](#) – Directeur principal – Finances (Portefeuille Systèmes administratifs)
 - [Marc Parent](#) – Directeur – SPVM (Portefeuille Sécurité publique)
 - [Jean-Yves Hinse](#) – Directeur principal – Capital humain (Portefeuille Systèmes administratifs)
 - [Michel Archambault](#) – Directeur (CIO) – Technologies (Portefeuille technologies et autres systèmes)

- Fréquence des rencontres : mensuelle

Principes de sélection et priorisation

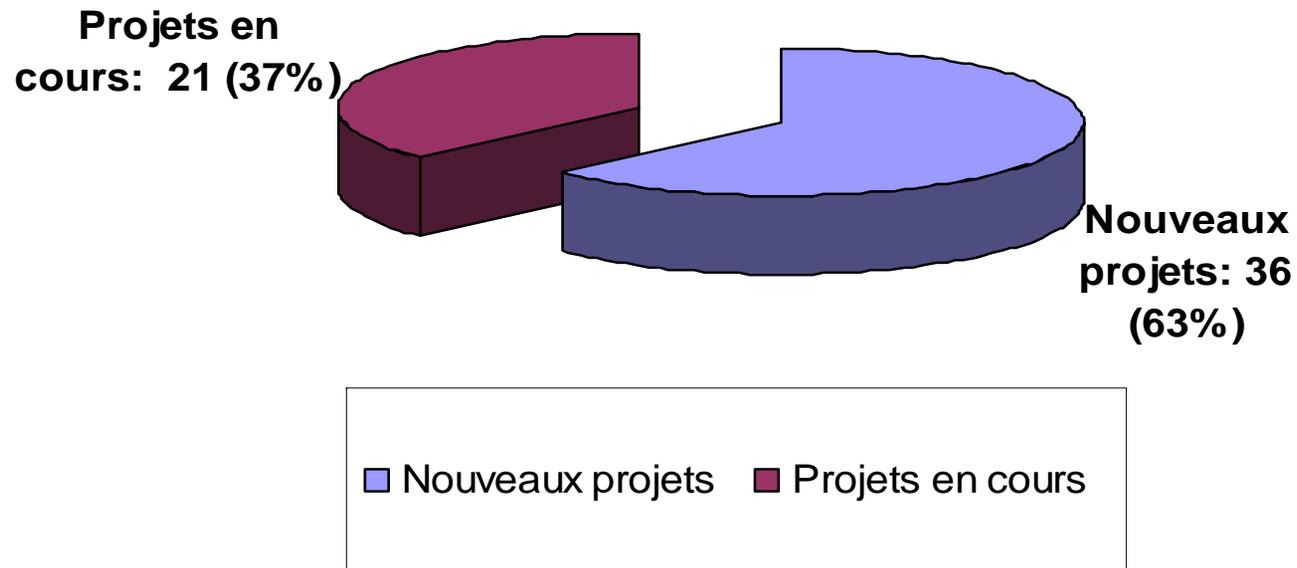
1- Catégorisation	<ul style="list-style-type: none">▪ Développement▪ Protection
2 – Principaux critères de priorisation (par ordre d'importance)	<ol style="list-style-type: none">1. Obligations : <i>légales, contractuelles, exigences gouvernementales ou juridiques , technologiques</i>2. Projets déjà inscrits à la programmation PTI3. Projets urgents en matière de santé, de sûreté et de sécurité4. Protection des actifs5. Projets financés par un tiers ou en partenariat ou dégageant un avantage financier important est réalisable.6. Projets favorisant la mise en commun, la consolidation, l'intégration des systèmes et l'interopérabilité7. Demandes accrues d'améliorations8. Projets en appui à la notoriété de la Ville9. Autres
3 – Principaux critères de qualification	<ul style="list-style-type: none">▪ Solution moderne afin de rationaliser et normaliser les opérations▪ Solution conforme et arrimée à l'architecture d'entreprise▪ Bénéfices quantifiables, réalistes et récupérables

PTI 2012-2014 : Les priorités (Schéma)



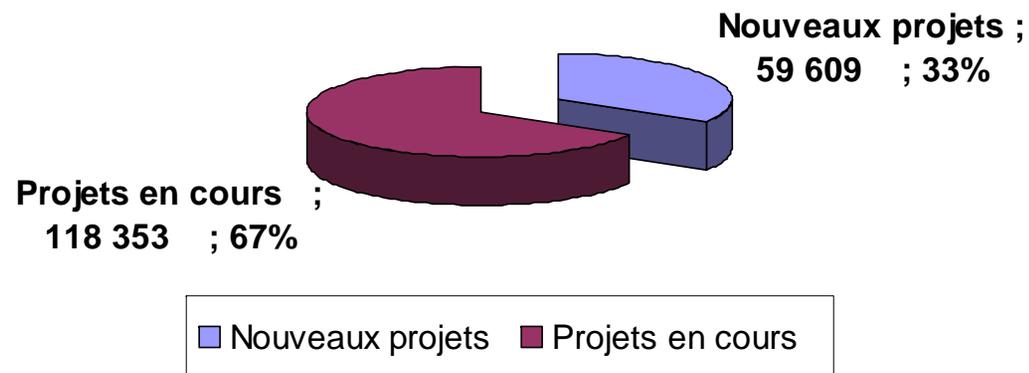
Répartition projets PTI 2012-2014

PTI 2012-2014 : Répartition par nature de projet



Répartition budgétaire PTI 2012-2014

Répartition du budget global par nature de projet (en milliers de \$)

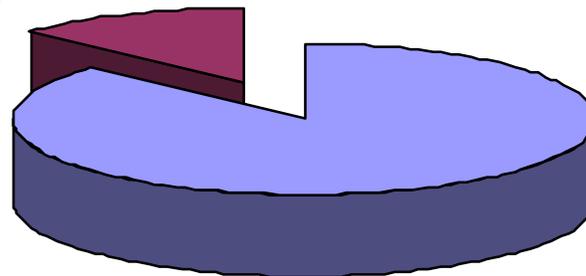


BUDGET GLOBAL 2012-2014 : 177 962

Répartition PTI 2012-2014 par type

PTI 2012-2014 : Répartition budget global par catégorie de projet (en milliers de \$)

Développement
d'actifs: 23,424
(13%)



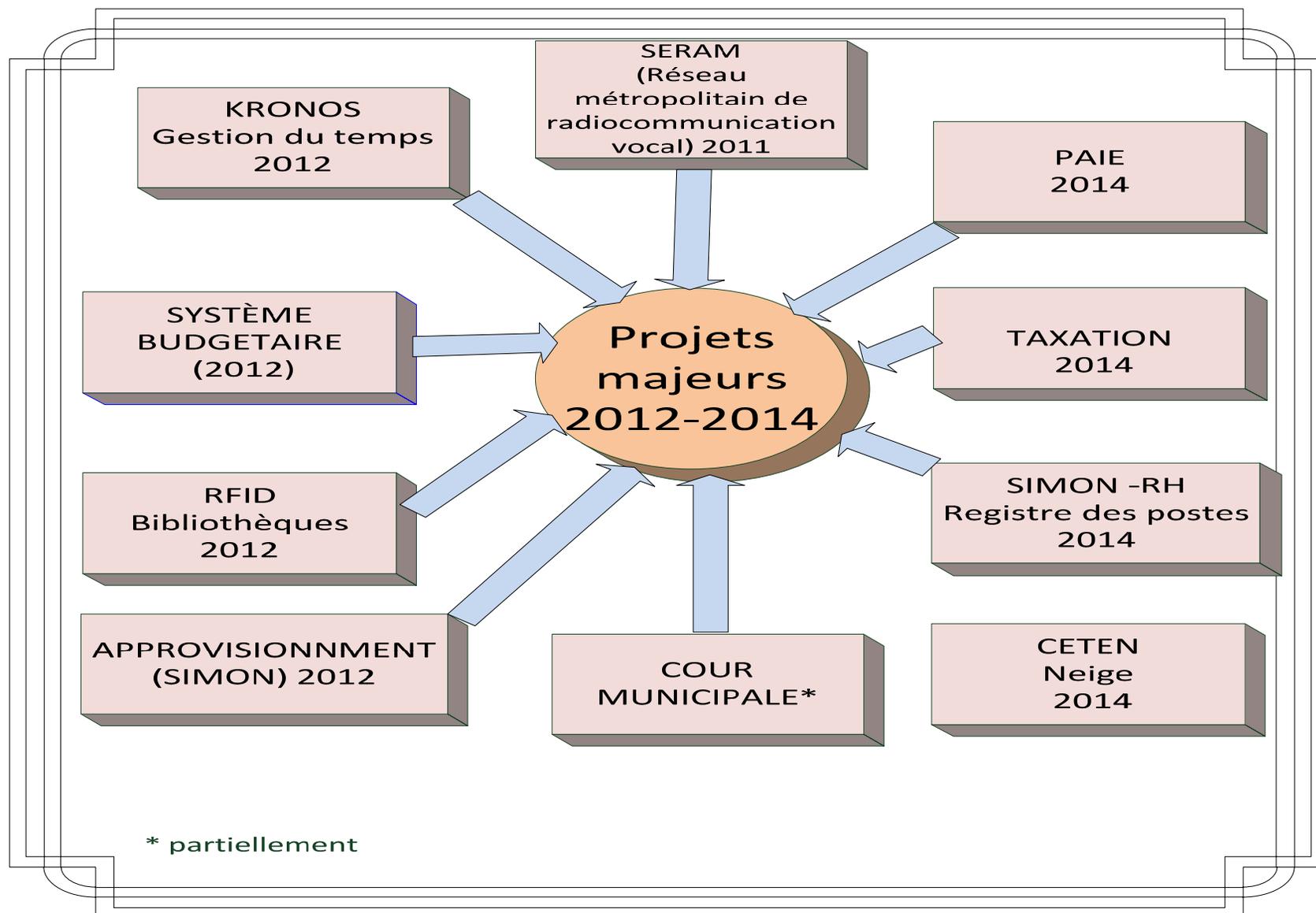
Protection
d'actifs: 154,538
(87%)

■ Protection d'actifs

■ Développement d'actifs

BUDGET GLOBAL 2012-2014 : 177 962

Projets majeurs en 2012-2014 : Liste



Projets majeurs 2012-2014

	Budget total	Budget 2012-2014	Ratio de réalisation pendant la période
Nouvellement en réalisation			
SERAM	130000	86850	67%
Système budgétaire	12653	12653	100%
RFID (Bibliothèque)	6415	6415	100%
Approvisionnement avancé	6776	6776	100%
Cour municipale (partiel)	2141	2141	100%
CETEN (neige)	4540	4540	100%
SIMON-RH	3000	1000	33%
Taxation	15000	1000	7%
Paie	11757	3149	27%
Total des projets en réalisation	192282	124524	65%
Projet en cours			
Kronos (se termine)	18404	3300	18%

Remarque: Le projet SERAM consomme à lui seul 50% du PTI 2012-2014

Conclusion

- Les TI sont présentes et supportent directement et indirectement la totalité des prestations de services fournies aux citoyens par la Ville
- La démarche présente d'optimisation au niveau de toutes les activités de la Ville induit des besoins et des attentes à l'égard des TI qui ne se répercutent ni au budget d'immobilisation ni au budget de fonctionnement
- Les contraintes budgétaires fixées aux TI diminuent leur capacité d'optimisation et par ricochet les activités de la Ville

Conclusion (suite et fin)

- Enjeu en termes de capacité et de ressources clés (embauches, projets concurrents)
- Marge de manœuvre réduite en cas d'imprévus
- Nécessité de relever le ratio développement d'actifs vs protection d'actifs
- Des changements de priorités peuvent surgir à tout moment au cours du plan
- L'évaluation de la possibilité de devancer des projets majeurs prévus en 2013 et 2014 (Paie, RH, CETEN, etc.) pourrait nous amener à ralentir, voire suspendre certains projets.

LEXIQUE

- **TI** : technologies de l'information
- **PTI** : plan triennal des immobilisations
- **STI** : service des technologies de l'information
- **CSTI** : comité sectoriel des technologies de l'information
- **SERAM** : Réseau métropolitain de radiocommunications vocal
- **CETEN** : Système de mesure de la neige transportée et éliminée CETEN
- **DG** : Directeur général
- **KRONOS** : système de gestion du temps
- **RFID** : technologie d'identification des documents RFID (Radio Frequency Identification) dans les bibliothèques
- **SIMON** : système d'information de Montréal